EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 10
EPICERIE SOLIDAIRE ESOPE 63

Rapporteur : Monsieur Jérôme AUSLENDER

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante sur la ligne de crédit ad hoc :

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE : 20 000 euros

La présente délibération a pour objet la demande de soutien de la Ville par la Banque Alimentaire Auvergne pour la pérennisation de l'épicerie sociale et solidaire Esope 63, ouverte en mars 2018 à Clermont-Ferrand.

Cinq associations (Secours catholique, Emmaüs, Armée du salut, Entraide d'Auteuil et Entraide protestante) ont fondé en 1984 la première structure française « Banque Alimentaire de Paris et de l'île de France pour la lutte contre la faim » sur le modèle de la banque alimentaire américaine créée en 1967. Ces banques alimentaires ont toutes été fondées sur des principes qui régissent aujourd'hui encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et les 23 antennes en France : la lutte contre le gaspillage, le partage, le don, la gratuité, le bénévolat et le mécénat. 33 ans après leur création se sont plus de 1 900 000 personnes qui bénéficient de cette aide chaque année.

L'étude menée sur la précarité des étudiants dans le bassin clermontois estime qu'environ 1 500 étudiants sont concernés par un projet d'épicerie sociale et solidaire telle qu'Ésope 63. Les bénéficiaires d'une telle structure peuvent réaliser des achats de produits alimentaires (sec et frais) ou de produits d'hygiène, contre une participation financière correspondant selon les cas à 10% à 20% du prix commercial usuel. En moyenne, les bénéficiaires réalisent une économie pouvant atteindre 190 euros par mois sur leur budget, ce qui leur permet au quotidien de se nourrir convenablement et de répondre à leurs difficultés financières.

300 inscriptions sont attendues d'ici la fin d'année 2018 (250 inscriptions sont déjà enregistrées) pour 4 000 passages en caisse. Le succès de ce nouveau service est malheureusement révélateur du niveau de précarité de beaucoup d'étudiants et répond à un réel besoin.

Actuellement, l'épicerie fonctionne avec une personne en CDI, 2 contrats d'insertion, un service civique et 50 bénévoles ; au vu de l'activité générale, l'embauche d'un CDI supplémentaire est envisagée.

La Banque Alimentaire Auvergne poursuit ses investissements en mettant en place une chambre froide afin de réduire les déchets et de favoriser les produits frais, en élargissant son offre aux produits d'hygiène en développant un accord avec des pharmacies du secteur et en mettant en place des ateliers cuisines pour développer la sensibilisation au gaspillage alimentaire.

La demande de la Banque Alimentaire Auvergne auprès de la Ville de Clermont-Ferrand porte sur une reconduction de son soutien à hauteur de 22 000 euros. Pour mémoire le 09 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est déjà prononcé favorablement à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne. Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 euros.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 DEC. 2018

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Enseignement supérieur, la Recherche, la Vie étudiante et aux Relations internationales,

Jérôme AUSLENDER